

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Augmentation des prélà	rements d'éau potable sur le ca	eptage de Saint Hilaire l Grand
	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pé	titionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Communauté de Communes de la co	égion do Suignes
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	François Mainsant, président	
RCS / SIRET 2000426	2000919 Forme juridique	
Joign	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°	1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 dimensionnement correspondant du projet	2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des se (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autre	
17.6)	Dispositif de captage des eaux 2 Volume annuel prélové supérieur inférieur à 10 millions de m	à Loo oo mi et
高级观察员 	4. Caractéristiques générales du projet	
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du for	mulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven		
Augmentation des préles	rements d'eau potable sur le.	Captage de Saint
11. hand Grand trois	options:	
U-Pas de terbidité - s pas de	travaux et Changement des pempls	d distribuer l'eau pompée
2-Mise en place d'une Station le temps que la turbidité	ele traitement temporaire permettant à diminue naturellement en cours d'ex	doitation.
3-Développement de la	l'ouvrage-	

4.2 Objectits du projet

L'augmentation des prélèvements permettrait la saurission les captages de :

Luppes, sainte Marie à Py et Sammepy Tahure. La permettrait également

l'alimentation en eau potable de la Commune de Sourain Perthes les Hurlus

dont le captage a vocation à être fermé à Cause d'un taux de perchlorate

l'elé.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Si il y a une phase travaux ce sera soit la mise en place d'équipemen de traitement de l'eau dans le Bâtiment existant.

Soit si en est sur le développement de l'auvrage?

- Retrait tubage et tête de forage avec pompe existant.

- Foration diamètre supérieur et plus de prefondour

_ Pose nouveau tubage

- Pose lete de Forage.

- Installation nouvelles pompes

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La guantité d'éau prélovée est augmentée mais n'excédera les la comitée que sur le long terme et seulement s'il faut alimenter suippes.

Of l'heure actuelle, le révision de DVP germetrait de répordre à un session de 60 com m³/an.

- Demande d'autorisation environnementale.	
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et curporficie globale de l'enérgites, président président de l'enérgites	
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur(s)	
Autorisation prélèvement en eau maximal en 5 m3/h 40 m3/h	
Autorisation prélèvement en eau maximal en s'm³/h 40 m³/h la m³/h la m³/h la m³/an 350 400 m³/an	-
4.6 Localisation du projet	
Adresse et commune(s) d'implantation Coordonnées géographiques Long. Q 4 ° 28 ' 11 ' E Lat. 4 4 ° 12 ' 12 ' 12 ' 12 ' 12 ' 12 ' 12 ' 12	N
Station de pompage de Saint Hilaire le Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	
Point de départ : Long°'" Lat°'" Point d'arrivée : Long°'" Lat°'" Communes traversées : Long°'" Lat°'"	
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6	
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui	
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		Ŕ	
En zone de montagne ?			
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		Ø	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		Ø	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours a'élaboration ?			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		Ø	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		Ø	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		Ø	
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la	×		Périmetre de protection rapproché du Captage.
consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			Capage-
consommation humaine ou d'eau minérale			Capage-
consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	Oui		Lequel et à quelle distance ?
consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? Dans un site inscrit ? Le projet se situe-t-il, dans	Oui		

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			Prélèvements eau Souterraine
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Augmentation zone d'appel et zone d'influence du captage.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		Ø	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		\square	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		Ø	
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?			

		 	T
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	Ø	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	\boxtimes	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X X	

1

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des effluents ?	Ø	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

5		T	т		
	Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	, , opolulion	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?			
	approuvés	nces du projet identi ? Non Si oui, décriv			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
		V.			
		**			
		nces du projet identifié Non Si oui, décriv			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Bag.	7. Auto-évaluation (facultatif)	
er	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation notification de la company de	
	Nous pensons qu'il dovrait en être dispensé puisqu'il s'agit d'augmenter	
l	des prélèvements sur un ouvrage existant et dans une zone qui n'es	34
7	Pas en déficit quantitatif d'eau.	
-		
	8. Annexes	
8.	8. Annexes 3.1 Annexes obligatoires	
8.		
8.	0.1 Annexes obligatoires Objet	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
· Inve	stigations sur les captages d'eau potable de Saint Hilaire le Grand
Soudil	prigations sur les captages d'eau potable de Saint Hilaire le Grand Porthes les Hurlus et Saint Rémy sur Bussy · Rattaché à la
<i>CPartie</i>	6.
Thotos	de riennes du captage réalisées au drône à 150 m d'altitude
6 3	5/07/20 rattachées à l'annexe S.
	9. Engagement et signature
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	Suippes le.
Signature	William Région de Salva Région

.